



Formation Spécialisée **DSJ**

Déclaration Liminaire :

du 6 Février 2025

Monsieur le Directeur

FO Justice renouvelle son soutien à tous nos collègues de Mayotte et nous souhaiterions savoir ce qui a été mis en place les concernant au niveau des aides.

Dans le cadre de cette formation spécialisée, **FO Justice** tient à signaler que malgré des recrutements, le sentiment de mal être de nos collègues est toujours présent. Les détachements sont de plus en plus nombreux et les collègues ne sont plus en capacité d'absorber la charge de travail compte tenu des nouvelles réformes incessantes.

Il devient urgent de revoir l'outil non adapté qu'est l'outil greffe afin de reprendre les ETP qui sont souvent sous évalués. Nous sollicitons une réunion sur la présentation de l'outil. Nous sommes souvent en effet interrogés par nos collègues sur les modalités de calcul du temps de travail, sans pouvoir y répondre.

Il est temps de retrouver une cohésion de travail et elle passe par la revalorisation des directeurs de greffe, indispensable maillon de notre institution.

► **FO Justice** sait que les cadres sont confrontés à des enjeux complexes : management d'équipes importantes, gestion de situation sensibles et parfois des horaires à n'en plus finir mais il est important de réinstaurer une **dynamique d'équipe**.

La médecine de prévention demande encore beaucoup d'efforts, un grand nombre de nos collègues n'ont toujours pas accès aux visites quinquennales.

Peut-on parler de l'absurdité de passer par le directeur des services de greffes pour un RDV avec le médecin du travail quand le problème vient de son supérieur ?

Il reste tant à faire en matière de qualité de vie au travail !

FO Justice pour sa part sera toujours présent pour y parvenir pour le plus grand bien de nos collègues !

FO Justice – le 6 Février 2025

